





Déclaration préalable intersyndicale CHSCT Ministériel Travail du 19/01/2021

Pour 2021, prenons une bonne résolution : Se battre collectivement pour préserver nos conditions de travail

Nous savons d'ores et déjà que cette nouvelle année 2021 risque d'être difficile et éprouvante pour les agent.es du Ministère du travail.

Du fait, tout d'abord, évidemment, de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui se poursuit et s'aggrave en ce début d'année.

Cette crise débutée en février dernier, continue de précariser et de fragiliser, toujours un peu plus, les agent.es et les collectifs de travail.

D'autant plus que les mesures de restriction mises en place dans ce cadre ne cessent de changer au gré des semaines et des mois, sans aucune visibilité sur l'avenir.

Cela fait craindre de lourdes conséquences en termes de santé mentale pour les agent.es.

Il est donc urgent d'évaluer ces risques, comme la réglementation l'impose, générés par cette situation globale mais également par le travail à distance, et de mettre en place des mesures de prévention primaires renforcées.

En effet, si au fil des mois et des CHSCT-M et CHSCT-R, les règles et moyens mis en place au sein du Ministère du travail se sont améliorés, ils restent aujourd'hui insuffisants, en particulier sur la problématique du travail à distance.

Les situations sont encore très disparates d'une région à une autre et les mauvais élèves sont toujours les mêmes...

C'est sur la base de ce constat que nos organisations syndicales viennent de lancer auprès des agent.es une pétition, dans laquelle nous revendiquons :

- Une évaluation des risques induits par le télétravail/travail à distance contraint prenant tous les aspects de l'activité de travail, au plan individuel et au plan collectif;
- La consultation des représentant.es du personnel en CHSCT dans le cadre d'une démarche d'évaluation des risques pour trouver le bon équilibre entre le nombre de jours télétravaillables en situation de crise et la prévention du risque sanitaire, ainsi que la prise en compte par les instances qualifiées des situations individuelles où le travail à distance est difficilement compatible avec la préservation de la santé des agent.es ;
- Un décompte du temps de travail effectivement réalisé en télétravail identique au décompte fait en « présentiel » sans forfait imposé et le respect des temps de repos conformément à l'article 6 de l'arrêté du 3 avril 2018 ;

- La prise en charge des frais engendrés par le travail à domicile (électricité, chauffage, repas...) comme prévu par les textes ;
- Le cas échéant, le remboursement des dépenses déjà effectuées par les agent.es pour s'équiper;
- La fourniture de clefs 4G ou autre dispositif technique pour les agent.es n'ayant pas de connexion Wifi personnelle ;
- La fourniture de téléphones portables performants à l'ensemble des agent.es ;
- La proposition systématique de mise à disposition d'équipements pour le domicile de travail adaptés et ergonomiques (table de travail, fauteuil, écran, clavier, souris...);
- Le maintien des postes et des bureaux sur les sites ;
- Une organisation du travail permettant à l'ensemble des agent.es, quelle que soit leur catégorie, de pouvoir travailler à leur domicile en cas de nécessité.

(Lien vers pétition à signer : http://framaforms.org/petition-teletravail-cgt-sud-fsu-cnt-ministere-du-travail-1610537855)

Mais cette année 2021 s'annonce également difficile et éprouvante du fait de la poursuite à marche forcée de l'OTE, dans une fuite en avant incompréhensible.

Alors que la gestion de la pandémie devrait être la seule préoccupation du gouvernement et du Ministère du travail, pour la protection de ses agent.es et de ses usagers, le choix a été fait de déstabiliser encore un peu plus les organisations de travail avec cette énième réorganisation des services de l'Etat.

Les premiers retours concernant la mise en place au 1^{er} janvier **des secrétariats généraux communs** sont alarmants sur le plan des conditions de travail (absence de masques dans certaines préfectures, postes de travail informatique non reliés au réseau, absence de consignes sur le travail à effectuer...), sans compter que nos collègues transférés n'ont pas d'interlocuteurs pour répondre à leurs questionnements (problèmes de badgeuse, d'accidents de service....).

Nous n'avons aucune information précise sur la situation des agent.es qui ont intégré les SCG et ni sur celles et ceux qui ont refusé cette intégration.

Aucun document n'a été a transmis aux instances régionales.

Avec le transfert des fonctions supports en préfecture, tout devient plus long et lent : la gestion du matériel, du courrier, des EPI, des RH, de la badgeuse, de l'entretien des véhicules de service etc...,

Comme nous l'avions anticipé, rien n'est prêt : à qui s'adresser pour les congés, pour les fournitures, pour un matériel cassé, pour un problème de CET ?

Notre constat est unanime, c'est l'improvisation totale partout. Le fonctionnement des services est dégradé, avec des contacts humains devenus distants et compliqués.

En outre, la charge de travail augmente pour celles et ceux qui s'occupent en réalité de ce qui n'est pas transférable.

Côté services MOE, nous avons appris au cours de la semaine dernière la localisation des futures plateformes : les inquiétudes pour les agent.es affecté.es actuellement au sein de ces services se concrétisent donc.

Quelles sont les mesures effectivement mises en œuvre pour ces agent.es? Quelles possibilités de reclassement? Combien de postes sont créés dans ces plateformes et lesquels?

Nous voulons des informations concrètes, nous avons déjà l'expérience des SGC et de l'opacité lors de leur mise en place.

Nous voulons des réponses rapidement et pas dans un mois !!!

De même, quel est le calendrier de transmission des micro-organigrammes pour **les DDTES et DRETS** ? Comment les instances régionales peuvent exercer leur mission sans éléments alors qu'elles n'ont rien concernant les nouvelles organisations de travail, les nouvelles fiches de poste ?

Nous demandons que ces documents soient communiqués aux instances concernées, il est inacceptable d'être soumis au bon vouloir des préfigurateurs en terme d'informations!

Dans de nombreux départements, la mise en place des DDTES et des DRETS s'accompagne de projets de déménagement sans que les conditions de travail des agent.es ne soient prises en compte, sans que les CHSCT concernés ne soient consultés sur ces projets alors que les éléments d'information qui nous remontent font état d'une réduction des m2, d'une augmentation du nombre de bureaux partagés, d'une absence de vestiaires....

Enfin, s'agissant des CHSCTR, personne dans l'administration n'est aujourd'hui encore en capacité de nous expliquer comment va se dérouler la phase transitoire entre le 1^{er} avril et la mise en place des nouveaux CHSCT à la suite de la future procédure électorale!

Outre l'OTE, nos services restent fortement éprouvés par des réductions d'effectif dont on ne voit pas le bout du tunnel.

Cette baisse des effectifs est nuisible à l'exercice de nos missions, et est souvent synonyme de surcharge de travail et d'usure professionnelle.

Là encore les réponses se font attendre...

En ce début de 2021, une des rares bonnes nouvelles est la décision de la DRH nationale d'envoyer une délégation du CHSCT-M au sein de l'UD 22 afin d'y mener de multiples entretiens avec les agent.es pour réaliser un état des lieux global des risques psychosociaux et proposer les mesures de prévention qu'il conviendrait de mettre en place.

Verra-t-on aussi en 2021 la mise en œuvre des échanges professionnels entre pairs ? Une meilleure prise en charge des situations de souffrance au travail ? La mise en œuvre de formations obligatoires pour lutter contre les violences faites aux femmes au travail ? L'arrêt des discriminations ? Une réelle politique de prévention des incidents de contrôle, avec un soutien public sans faille par la Ministre du travail des agent.es sous sa responsabilité ?

Nous l'espérons, sachant que de cela dépendra nos capacités à faire revivre les collectifs de travail et à les mobiliser sur le champ de la santé au travail.